

crois, de très bons citoyens. Je prie donc instamment le ministre, puisque cela relève du secteur de l'immigration de son ministère, de se montrer plus tolérant afin de permettre à ces jeunes de rester au Canada. Ce sont des personnes de valeur. Je sais que deux ou trois d'entre eux ont été forcés de rentrer chez eux. Dans certains cas, l'agriculteur s'est trouvé pris au dépourvu parce qu'il ne pouvait trouver de l'aide et pourtant ces jeunes auraient voulu rester. Je prie donc instamment le ministre d'examiner avec bienveillance cet aspect de la situation. Je m'écarte toutefois un peu de la mesure à l'étude.

Je voudrais faire une ou deux observations à la suite des renseignements que le ministre nous a fournis sur les employés qui participent à ce programme. Chaque fois qu'un petit commerçant engage un employé supplémentaire, cela fait diminuer le nombre de chômeurs et contribue au bonheur de cette personne et de sa famille et à l'épanouissement du pays. Si nous parvenons à persuader plusieurs milliers de petits commerçants d'engager un employé ou deux, de faire prendre un peu d'expansion à leur entreprise—et beaucoup peuvent y arriver avec un peu d'aide—nous résorberons le chômage.

Il conviendrait à mon sens de simplifier autant que possible les modalités de participation à ce programme afin de pouvoir le suivre de près, et d'essayer surtout d'inciter un nombre croissant de petits commerçants—bien des petits commerçants travaillent de 12 à 14 heures par jour et ils aimeraient certainement écourter leur journée de travail—à engager un employé supplémentaire. Ce serait possible si on leur donnait un petit coup de pouce sur le plan financier. Fait surprenant, quand un petit commerçant engage un employé supplémentaire, son chiffre d'affaires augmente généralement. Bien souvent, il est capable de conserver cet employé. Je pense que ce programme peut être très bénéfique. Je conseille d'en simplifier le plus possible l'administration afin de ne pas décourager les gens qui essaient d'obtenir l'autorisation d'engager des employés et de donner de l'expansion à leur entreprise.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de renseigner la Chambre sur la façon dont les agriculteurs peuvent bénéficier des programmes qui relèvent de son portefeuille? Il a déclaré qu'il y avait des programmes relevant de son ministère et de sa compétence dont pouvaient bénéficier les agriculteurs. Pourrait-il nous dire à quels programmes il fait allusion et comment on doit procéder pour en bénéficier?

**M. Axworthy:** Monsieur le président, comme je l'ai signalé dans la réponse à la question qu'a soulevée le député de Bow River, les agriculteurs peuvent se prévaloir de ce programme s'il s'agit d'employer des gens pour une période de douze mois. S'il s'agit seulement de travail saisonnier ou à temps partiel, il ne s'applique pas. S'il s'agit de travail supplémentaire à plein temps, ils peuvent s'en prévaloir.

Notre autre façon de venir en aide aux travailleurs agricoles est par le biais des pools agricoles que met sur pied le ministre. On les rencontre le plus fréquemment dans le sud de l'Ontario où la demande de travailleurs saisonniers est très forte. Je crois qu'on en constitue aussi dans ma propre province du Manitoba où il existe une très forte demande de travailleurs agricoles dans la région de Portage-la-Prairie en

horticulture. Nous nous chargeons d'organiser des pools de travailleurs agricoles. Nous sommes aussi prêts dans certains cas à faire venir des travailleurs étrangers ou des travailleurs d'autres provinces, et nous nous efforçons d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre dans ces secteurs. C'est le genre de choses que les organisateurs de chacun des bureaux régionaux mettent en œuvre.

• (2110)

**M. McCain:** Vous ne parlez pas de l'argent qui constitue une partie du salaire de formation ou qui en tient lieu. Vous parlez du ministère de l'Emploi qui cherche des travailleurs agricoles, mais vous n'y consacrez pas d'argent si ce n'est en aidant à trouver les gens qui travailleront à la ferme. Quant aux subventions qui doivent venir en aide aux autres secteurs, avez-vous établi des programmes, par exemple d'une durée de 12 mois, pour aider financièrement à former la main-d'œuvre agricole? Si oui, en vertu de quelle loi et selon quelles modalités?

**M. Axworthy:** Tout d'abord, monsieur le président, j'estime que nous ne devrions pas déprécier outre mesure l'aptitude du ministère à agir en tant qu'intermédiaire pour aider les ouvriers agricoles à se rendre là où ils seront le plus utiles.

**M. McCain:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne dénigre pas le ministère. Je définis simplement le domaine dans lequel il œuvre. Il n'est nulle part question des suppléments de revenus ou des fonds destinés à la formation dans ce programme. Dans quelle partie du programme, en vertu de quelle loi ou de quel règlement, un agriculteur peut-il embaucher quelqu'un et acquittez-vous une partie de ce qu'il en coûtera à l'agriculteur pour former cet employé?

Je ne connais pas la réponse à cette question. Le ministre a dit qu'il aidait les agriculteurs. Je veux savoir s'il les aide de cette façon et, si oui, en vertu de quel programme?

**M. Axworthy:** Monsieur le président, je m'excuse auprès du député. J'ai fait simplement remarquer qu'à mon avis, les services que nous offrons aux agriculteurs ont une valeur financière appréciable. J'ai dit en réponse au député de Bow River que les agriculteurs pouvaient recourir au programme tant qu'il s'agit d'un employé à temps continu pour une période de temps prolongée. S'il s'agit simplement d'un employé saisonnier embauché pour une brève période de temps, le programme ne s'applique évidemment pas. S'il y a, comme on le prétend, dans notre région du pays, de très grandes fermes avec un nombre élevé d'employés et qu'elles voudraient profiter de cette occasion pour augmenter leur main-d'œuvre—et je signale qu'il ne s'agit pas d'un programme de formation, mais d'un programme d'emploi—cela veut dire simplement qu'elles accroissent leur nombre de travailleurs.

Évidemment, l'expérience acquise par ce travail sera utile à l'employeur, mais ce programme de crédit d'impôt nous permet justement d'aider directement les employeurs, notamment les exploitations agricoles assez vastes pour pouvoir offrir des emplois additionnels permanents et non les agriculteurs qui embauchent de la main-d'œuvre saisonnière, ce qui est le cas de la plupart.